PNO 5 TRAITEMENT DU BÉTAIL

Manuel de référence section 4.6.2 Procédure normalisée pour le traitement du bétail, page 4-25

Une procédure normalisée sur le traitement du bétail doit être rédigée afin de s'assurer que tout le personnel de la ferme comprenne et applique les mêmes façons de faire quand vient le temps de traiter un animal. La procédure doit fournir suffisamment de renseignements pour veiller à ce que quiconque traite un animal ne provoque pas un risque relativement au lait ou à la viande. La procédure doit inclure les diverses bonnes pratiques citées dans ce chapitre qui portent sur l'utilisation des médicaments et des autres produits chimiques dans le bétail.

Vous devriez considérer les bonnes pratiques suivantes au moment de rédiger votre propre PN; ceci dit, **les bonnes pratiques qui sont ombrées en gris doivent obligatoirement être incluses :**

- Lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette afin d'établir la posologie voulue et veiller à administrer correctement les médicaments destinés au bétail.

- Utiliser des produits homologués au Canada pour l'usage dans le bétail laitier, à moins d'indication contraire sur ordonnance d'un vétérinaire. Cette dérogation ne peut porter que sur des pesticides dûment homologués.

- Obtenir une ordonnance écrite du vétérinaire pour tout traitement administré en dérogation à l'étiquette.

> ***Remarque :*** *Au Québec, tous les médicaments administrés à du bétail laitier doivent être accompagnés d'une ordonnance écrite d'un vétérinaire.*

- Marquer les animaux traités.

- Consigner l'identité de tout animal portant des aiguilles brisées qui n'ont pu être retirées et consigner l'endroit où elles se trouvent.

- Consigner le traitement administré ainsi que les dates pertinentes de retrait pour le lait et la viande.

- Consigner les traitements administrés pour tout le bétail sur la ferme (par ex., veaux, génisses, vaches taries, taureaux, etc.). L'application de pesticides sur un animal constitue également un traitement.

  S'assurer que les trayons soient propres et secs avant d'administrer des infusions intra mammaires.